



ALAS ACCÈS LIBRE EN ALPES DU SUD

Email : mazluc@sfr.fr

tél. : 0614830612 et 0492311675

Association déclarée au Journal Officiel du 24 mars 2007

N° Siret: 497 539 353 00019 Code APE 913 E

CCP: 19 045 89 V MARSEILLE

SITE :

<http://www.acces-libre-alpes-sud.e-monsite.com>



Blog : www.alas.over-blog.com

Siège social: Maison des Associations
Centre Desmichels Hôtel de ville
04000 DIGNE LES BAINS

Cotisation annuelle : 10 €

LETTRE ALAS N° 86 de février 2018

A- Les évènements importants du mois de février 2018

Le principal est la publication du rapport SPINETTA le 15 février 2018, propositions pour la réforme de la SNCF. Il a été très mal accueilli : il est constitué de deux parties principales :

- La suppression du statut des cheminots : nous laissons aux syndicalistes le soin de l'analyser.
- La réorganisation de la SNCF, avec une vision de l'avenir du transport ferroviaire qui préconise la fermeture pure et simple de 9000 km de voies classées par la SNCF comme petites lignes. Cette proposition a déclenché une bronca généralisée des usagers, des associations, des syndicats et des collectivités territoriales ainsi que de l'association des maires de France. *Très conformiste le rapport est basé sur les préoccupations financières de l'État et sur celles de la SNCF. Il ignore les conditions de concurrence entre modes de transport, le quotidien et l'environnement hors des zones denses et les succès du rail à l'étranger.*

En l'état ce rapport sur l'avenir du transport ferroviaire est une vision purement comptable, la fermeture de 9000km de petites lignes qui selon lui représente un coût annuel de 1,7 millions d'euros pour seulement 2 % des voyageurs, choque la majorité des français et en particulier de nombreux responsables politiques comme le vice-président de la région occitane chargé des transports qui estime « il n'y pas de petites gens, de petits territoires , de petites lignes, la rentabilité ne peut pas être associée à la question du service public. Sur le même plan à l'échelon régional plus de 300 élus Haut Alps ont manifesté leur désaccord sur les préoccupations financières de l'État et sur celles de la SNCF, sur la suppression d'une partie des trains TER sur Briançon Gap et sur les menaces qui pèsent sur Grenoble Veynes.

Enfin l'ensemble des associations qui s'occupe de mobilité et d'organisation des territoires manifeste sa désapprobation devant cette simple approche comptable en soulignant, de plus, qu'elle est mal étudiée « C'est une impasse» renchérit Eric Boisseau de la Fédération Nationale des usagers des transports (FNAUT) selon lui toutes ces petites lignes ont toutes un potentiel dans le cadre d'un projet de Territoire structuré par la voie ferrée. Il en veut pour exemple une ligne du Tyrol italien aux caractéristiques proches des «petites lignes françaises» laissée à l'abandon, puis ré ouverte. Elle transporte aujourd'hui 5000 à 7000 voyageurs/jour. Il faut analyser les facteurs de ce succès qui sont de même nature que celui du TER à 1 € en Occitanie. Selon Jacky Tello défenseur de la petite ligne de l'Aubrac (Béziers Neussargues) et Jean-Luc Gibelin il ne faut pas tomber dans le piège de la mise en concurrence des territoires ou des lignes «c'est bien l'ensemble du maillage ferroviaire français qui doit être maintenu ou amplifié.L'égalité des territoires est de la responsabilité de l'État c'est à lui de porter une politique des transports c'est à lui de porter une politique publique des transports et de soumettre rapidement au parlement le schéma des services de transports ferroviaires prévu par la loi du 4 août 2014 ». La perspective de voir le gouvernement se décharger de ses responsabilités sur les Régions est scandaleux.

Il faut ajouter à ce développement et s'inscrire en faux contre l'idée, trop souvent répandue, et en particulier dans la Région PACA , que le coût du ferroviaire est très supérieur au coût du routier. Les bases de cette affirmation, jamais démontrée à notre connaissance sont erronées. Alors que le ferroviaire tient compte de toutes ses charges : amortissement ,entretien, exploitation, frais généraux pour la voie et le matériel, le routier ne prend en compte que ses charges directes d'exploitation d'amortissement et d'entretien des bâtiments et du matériel ainsi que les frais généraux d'entreprise. Sont cachés et payés par le contribuable l'entretien et l'amortissement des voies routières, des bâtiments communaux, de la

signalisation, les frais du personnel d'exploitation (policiers et gendarmes, cantonniers municipaux) les frais généraux des services de l'État affectés à la route. A ces frais directs il faut ajouter ceux induits par la pollution sur la santé publique et sur l'environnement.

La prise en compte de tous ces frais supplémentaires et une étude sérieuse du problème apportera sûrement des surprises sur le plan comptable. Nous souhaitons que nos députés et Ministres de nos départements réfléchissent sur ces problèmes capitaux pour l'avenir de notre pays et participent avec force dans les échanges avec l'exécutif pour définir enfin une politique des transports en France qui résolvent ces échanges de sourds avec la SNCF contrairement aux intérêts nationaux et régionaux

B- Les réunions au fil des jours

- RAS

C- Les courriers du mois

- 17 février 2018 : Lettre aux quatre députés alpins : Mme Delphine Bagarry, Mme Fontaine Domeizel, Mme Pascale Boyer, M. Joël Giraud : demande pour action auprès de M. Christophe Castaner et du gouvernement pour la préservation des petites lignes.

- 25 février 2018 : Lettre à M. Massette Président du Conseil départemental 04 : information sur la mobilisation haut-alpine contre les mesures de suppression des petites lignes.

- 26 février 2018 : information des associations SETIMONT, NOSTER PACA de nos actions auprès des députés alpins.

- 1^{er} mars 2018 : information MNLE sur le même sujet.

N.B. : Adhérents : assurez ALAS de votre fidélité en effectuant, si vous ne l'avez pas déjà fait, le renouvellement de votre adhésion merci pour votre soutien.

Pas de changement : chèque de 10€ à l'ordre d'ALAS à adresser à notre siège social ou à l'un de nos responsables. Merci pour votre fidélité, car grâce à votre participation **notre Association, en difficultés financières depuis qu'elle ne reçoit plus de subvention, peut continuer son activité.**